

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2023 - 13

OBJET : Commune – Programme de voirie 2023 – Demande de subvention au Département dans le cadre des travaux de voirie hors agglomération

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : dans le cadre des travaux de voirie hors agglomération (secteurs de Ty Oulin, Kerenor, Penquerhoet, Kerbiquet Lann, Kerdrehuern, château de Launay), de demander une subvention auprès du département

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 11 août 2023

Pour Le Maire Le Maire,
L' Adjointe, Catherine HENRY

Hervé LE FLOC'H.



Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.

Pour Le Maire
L' Adjointe,
Catherine HENRY

